Kanton Bern
Canton de Berne

Wirtschafts-, Energie- und Umweltdirektion
Amt für Veterinärwesen

Herrengasse 1
Postfach
3000 Bern 8

info.avet@be.ch
www.be.ch/avet
+41 31 633 52 70

Contrôle visuel des carcasses

Année:

A remplir après chaque abattage

Date	Espèce/ Nombre	Souillures/ abattage non conforme	Retrait complet du matériel à risque spécifié[1]	Mesures/remarques	Visa

Résultat : ✓= en ordre, O= à améliorer

[1] Selon l'OFE : bovins : par matériel à risque spécifié on entend le crâne sans la mâchoire inférieure, le cerveau, les yeux ainsi que la moelle épinière des bovins âgés de plus de 12 mois.
Moutons et chèvres :
a. en ce qui concerne les ovins et les caprins âgés de plus douze mois ou chez lesquels une incisive permanente a percé la gencive: le cerveau non extrait de la boîte crânienne, les yeux, la moelle épinière avec la dure-mère (Dura mater) et les amygdales ;
b. en ce qui concerne les ovins et les caprins, quel que soit leur âge: la rate et l'iléon.